

Ville de LE PONTET

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de

## Règlement Local de Publicité (R.L.P.)

Du **18/10/24** au **18/11/24** inclus

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations, propositions et contre-propositions relatives au Règlement Local de Publicité (R.L.P.) de LE PONTET, arrêté par délibération n° 2024\_DEL\_054 du 11 juin 2024 ;

Elaboré par la Ville de LE PONTET, le projet de RLP recouvre l'ensemble du territoire, avec un règlement écrit et un zonage. Il comprend en outre un rapport de présentation et des annexes.

Le RLP a fait l'objet d'un diagnostic en matière de publicité et d'enseigne, dont les résultats se trouvent dans le rapport de présentation. Ces éléments sont consultables au service Patrimoine de la mairie de LE PONTET tout au long de l'enquête publique.

Le RLP a été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (P.P.A) conformément à l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme et à l'avis de la Commission Départementale de la Nature et des Sites et des Paysages (CNDPS) conformément à l'article R 341-16 du code de l'environnement. Les documents sont consultables au service Patrimoine de la mairie de LE PONTET. Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.ville-lepontet.com>

Les principes essentiels de ce projet portent sur des orientations, objectifs et dispositions organisant la publicité, les enseignes et les préenseignes. Ils visent notamment à prévenir les pollutions, les risques et les nuisances visuelles et préserver le cadre de vie dans un contexte d'évolution urbaine et de développement de l'activité économique.

Par arrêté n° 2024\_ARR\_043 en date du 19 septembre 2024, Monsieur le Maire de Le PONTET a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 18 octobre 2024 au 18 novembre 2024 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Au terme de l'enquête publique, le projet de RLP de la Ville de LE PONTET, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil municipal en vue de son approbation.

Monsieur Joan ALPINI a été désigné commissaire enquêteur et Madame Justine DESFOUR en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de désignation n°E24000082/84 en date du 25 juillet 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de LE PONTET, pendant la durée de l'enquête, du 18 octobre 2024 au 18 novembre 2024 inclus :

*Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 17h*

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible en mairie, sur le registre électronique prévu à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.ville-lepontet.com/le-pontet-pratique/emploi-annonces-enquetes/> , les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de LE PONTET Hôtel de Ville – 13 rue de l'Hôtel de Ville – 84130 LE PONTET ou à l'adresse mail suivante : [epvauclose@gmail.com](mailto:epvauclose@gmail.com)

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- 18 octobre de 8h15 à 12h
- 29 octobre de 8h15 à 12h
- 18 novembre de 13h15 à 17h

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de LE PONTET pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent arrêté, auprès de la Mairie de LE PONTET, à l'adresse postale suivante Mairie Du Pontet - Hôtel de Ville – 13 rue de l'Hôtel de Ville – 84130 LE PONTET